

L'Écho Chapellois



INVITATION: VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du conseil Municipal
ont le plaisir d'inviter
toutes les chapelloises
et tous les chapellois,

à partager la cérémonie des vœux

qui aura lieu le
Samedi 7 janvier,
à 10h30, à l'église.

Au programme :

- Mot du Maire et des Adjointes.
- Accueil des mamans de l'année 2016.
- Accueil des nouveaux habitants.
- Accueil du Conseil municipal des enfants.
- Remise des médailles du travail.
- Moment de convivialité avec quelques gourmandises .

Numéro 96
Janvier 2017

SOMMAIRE

- Invitation cérémonie des vœux de la municipalité.
- Edito P 02
- Vie Municipale P 3 à 14
- Vie Intercommunale P 15
- Vie Économique P 16
- Jeunesse P 17
- Associations P 18 à 22
- Développement durable : P 23
- Mémento Vie Pratique P 24

La nouvelle année est une occasion traditionnelle de faire des vœux...de santé... de bonheur...

A toutes et à tous, Chapelloises et Chapellois, anciens et nouveaux, le Conseil Municipal vous donne rendez-vous Samedi 7 Janvier, à 10h30, pour une rencontre conviviale et chaleureuse.

Si pour diverses raisons, j'ai pu vous rencontrer au cours de l'année 2016, ce moment de cérémonie des vœux nous permettra aussi de vous accueillir nombreux, nous l'espérons, dans un autre cadre.

Notre action au quotidien est de conduire la Commune pour que chacune et chacun trouve à La Chapelle Bouëxic un environnement favorable à une vie sereine. Au travers de chaque Écho Chapellois, vous pouvez en trouver de nombreux exemples.

J'aurai l'occasion avec les Adjoints d'en faire un inventaire. Nous pourrons également évoquer des réflexions déjà entamées pour La Chapelle Bouëxic des années à venir.

Une pensée toute particulière pour celles et ceux qui souffrent et qui ne pourront être parmi nous. Je leur souhaite, pour 2017, beaucoup de moments de réconfort.

Je vous donne donc rendez vous le 7 Janvier prochain.

Très sincèrement.

Le Maire



ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 Août 2016

- **Bilan financier : restaurant scolaire, garderie municipale et détermination des tarifs pour l'année scolaire 2016-2017**

Monsieur le Maire fait part du bilan financier concernant le restaurant scolaire et la garderie au cours de l'année scolaire 2015-2016. Les tarifs étaient établis comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

* restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,40 Euros
- repas – prix usager adulte : 4,60 Euros
- repas – prix usager CLSH : 3,68 Euros
- goûter – prix usager CLSH : 0,35 Euros
- repas – prix usager chantier d'insertion : 4,90 Euros.

* garderie :

- le matin de 7h30 à 8h45 : 1,10 Euro
- le matin de 8h15 à 8h45 : 0,55 Euro
- le soir de 16h55 à 17h45 : 0,55 Euro
- le soir de 16h55 à 18h45 : 1,10 Euro
- le mercredi de 11h45 à 12h45 : gratuit
- le mercredi de 12h45 à 13h30 : 0,55 €.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire étant donné l'augmentation du coût des denrées alimentaires et de maintenir les tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions : décide de fixer les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2016-2017 :

* restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,50 €
- repas - prix usager adulte : 4,70 €
- repas – prix usager CLSH : 3,78 €
- goûter – prix usager CLSH : 0,45 €
- repas – prix usager chantier d'insertion : 5,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2016-2017 :

* garderie :

- le matin de 7h30 à 8h35 : 1,10 Euro
- le matin de 8h15 à 8h35 : 0,55 Euro
- le soir de 17h15 à 17h45 : 0,55 Euro
- le soir de 17h15 à 18h45 : 1,10 Euro
- le mercredi de 11h45 à 12h45 : gratuit
- le mercredi de 12h45 à 13h30 : 0,55 €.
- décide, d'autre part, en cas de dépassement des horaires fixés, de facturer un montant supplémentaire de 3,50 € par quart d'heure de retard.

- **Participation 2016 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisées à La Chapelle-Bouëxic**

Monsieur le Maire propose de fixer un coût moyen d'un élève sur la base des coûts réels de l'année 2015 comme suit :

Année	Coût maternel	Coût primaire
2015	1 041,64 €	304,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le coût moyen d'un élève pour l'année scolaire 2015-2016 comme désigné ci-dessus.
- décide d'arrêter la participation 2016 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisés à LA CHAPELLE-BOUEXIC selon les barèmes arrêtés ci-dessus.

- **Mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : année scolaire 2016-2017 : décision relative à l'embauche d'intervenants extérieurs, demande de subvention : Dotation de Solidarité Rurale : fonds de soutien au développement des activités périscolaires dans le 1^{er} degré pour l'année scolaire 2016-2017**

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Dans ce cadre, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 Août 2015 inhérente à la mise en place des rythmes scolaires. Les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité, dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires de créer 5 emplois non permanents, compte tenu de l'incertitude inhérente à la pérennité du dispositif, considérant l'accroissement temporaire d'activités dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, il est proposé le recrutement d'agents non titulaires de droit public. Par conséquent, il est décidé un accroissement temporaire d'activités pour le personnel désigné ci-dessus pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation. La rémunération sera déterminée sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet, indice brut 400, indice majorée 363 au 11^{ème} échelon. Le régime indemnitaire est facultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
 - de modifier le tableau des emplois, par la création de 5 postes d'adjoint d'animation
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2016.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
 - sollicite de Monsieur le Préfet, la subvention inhérente aux rythmes scolaires - fonds de soutien au développement des activités périscolaires dans le 1^o degré pour l'année scolaire 2016 -2017.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe auxiliaire à temps non complet : coordinateur TAP : Mr VOISIN Fabien**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent afin d'assurer la fonction d'animateur de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et activité vélo à hauteur de 13h00/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et de l'activité vélo pour une durée de 10 mois 10 jours à hauteur de 13h/35^{ème} par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016, 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321.
- décide de recruter sur ce poste Mr VOISIN Fabien domicilié 2, allée de la Chataigneraie à PACÉ.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents actes inhérents à cette embauche.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanente : Mme CANCE Christine**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du remplacement d'un agent des écoles en arrêt maladie, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent à temps non complet, à hauteur de 23,75/35^{ième} à compter du 30 Août 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Monsieur le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mme CANCE Christine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent et d'embaucher Mme CANCE Christine à compter du 30 Août 2016 jusqu'au 31 Décembre 2016, à hauteur de 23,75/35^{ième}.

- **Renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent : Mme COETTE Chrystelle**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 Août 2015 émettant un avis favorable au renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent dans le cadre de l'ouverture d'une neuvième classe pour une durée de 10 mois 10 jours à hauteur de 25h00/35^{ième} à compter du 31 Août 2015, 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321. Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'augmentation des effectifs à l'école maternelle et primaire et de la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), il y aurait lieu de renouveler le poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent de Mme COETTE Chrystelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler le poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent de Mme COETTE Chrystelle à compter du 31 Août 2016, pour une durée de 10 mois 10 jours à hauteur de 25/35^{ième}.

- **Travaux salle multi-sports : devis estimatif détaillé, demande de subvention auprès du Conseil Régional**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 Juillet 2016 émettant un avis favorable au projet de construction d'une salle multi-sports et approuvant l'avant-projet sommaire et le détail estimatif des travaux ainsi que la décision de lancer une consultation selon la procédure adaptée. Monsieur le Maire précise qu'une réunion de travail s'est déroulée le 26 juillet 2016 en présence de Mr GUMIAUX – Architecte – et fait part du devis estimatif détaillé et du plan de financement suivant :

➤	<u>Dépenses</u> :	
	- Travaux :	828 240,00 € TTC
	- Honoraires Architecte :	57 977,00 € TTC
	- Géomètre :	1 140,00 € TTC
	- Etude de sols :	2 820,00 € TTC
	- Mission SPS :	3 504,00 € TTC
	- Mission de contrôle :	5 100,00 € TTC
	- VRD (eau, électricité, Eaux usées, téléphone) :	16 800,00 € TTC
	- Publicité appel d'offres :	2 600,00 € TTC

	Total : 765 151,00 € HT soit	918 181,00 € TTC
➤	<u>Recettes</u> :	
	- Subventions :	
	- Contrats de territoires :	162 500,00 €
	- Région :	62 192,00 €
	- <u>Réserve parlementaire</u> :	25 000,00 €
	- <u>Emprunt</u> :	200 000,00 €
	- <u>Autofinancement</u> :	317 870,59 €
	- <u>Récupération TVA</u> (918 181,00 € TTC x 16,404 %) :	150 618,41 €

	<u>Total</u>	918 181,00 €

[A noter : Ce plan de financement a été modifié en raison de subventions supplémentaires, d'un appel d'offres favorable...]

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis estimatif détaillé ci-dessus.
- approuve le plan de financement désigné ci-dessus.
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne la subvention de 62 192,00 € inhérente aux travaux de construction de la salle multi-sports.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différentes pièces inhérentes à ce marché.

• **Réaménagement emprunt Crédit Agricole n° 70001681328**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 Juillet 2016 relative au réaménagement de l'emprunt Crédit Agricole n° 70001681328. Monsieur le Maire donne lecture du mail du 27 Juillet 2016 du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine spécifiant « qu'une erreur s'est glissée dans la dernière proposition pour le prêt n° 70001681328. En effet, le nouveau taux fixe est de 1,83 % et non de 1,87 % ». Consécutivement à ce mail, Monsieur le Maire propose de rectifier la dernière délibération comme suit :

Capital restant dû	184 198,05 Euros	
Durée initiale	204 mois	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions
Taux	4,70%	Taux fixe 1,83%
Montant de l'échéance	7 321,19 Euros	6 584,94 Euros (échéances trimestrielles)
Frais de dossier = frais d'avenant par prêt (147,90 € CGB 2016) + indemnités de réaménagement (6 mois d'intérêts).		4 476,54 €

Compte tenu du montant à réaménager, sur la base de la nouvelle échéance mentionnée ci-dessus, l'économie réalisée s'élèverait à 2 944,96 € par an, soit 22 087,20 € sur la durée résiduelle du prêt (7,5 ans) (sans déduction des frais de dossier), soit une économie nette de 17 610,66 € avec déduction des frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaménager l'emprunt n°70001681328 au taux fixe de 1,83 %, pour une durée de 7,5 ans restant à courir, en périodicité trimestrielle.
- autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

• **Lotissement : éco-quartier du Pont-es-Frères : vente du lot n° 5**

Monsieur le Maire fait part de la demande d'acquisition du lot n°5 d'une superficie de 378 m² situé dans le lotissement communal – Eco-quartier du Pont-es-Frères de la part de Mr et Mme CHEENNE Fabien et Sylvia – YAWA. Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 Juin 2016 arrêtant le prix de vente à 87 € TTC le m² et fixant le prix de vente des différents lots. Mr le Maire propose donc de vendre le lot n°5 d'une superficie de 378 m² au prix de 32 886 € TTC conformément aux tarifs arrêtés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre le lot n°5 de l'éco-quartier du Pont-es-Frères d'une superficie de 378 m² au prix de 32 886 € TTC à Mr et Mme CHEENNE Fabien et Sylvia – Yawa domiciliés 53, avenue des Romains – 35170 BRUZ.
- charge Maître Christian RAY – Notaire- domicilié 33, rue de Guer 35 330 MAURE-DE-BRETAGNE de la rédaction de l'acte.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

- **Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe, qu'afin de rembourser l'excédent de versement de taxe d'urbanisme (TLE) ancien régime (avant le 01/03/2012) d'un montant de 2 054 € à l'Etat, il y aurait lieu de prendre une décision modificative. En effet plusieurs de ces taxes d'urbanisme ont fait l'objet d'un dégrèvement en mai et septembre 2015, générant des excédents de versement car les redevables avaient réglé plus que ce qu'ils ne devaient. L'Etat a remboursé ces redevables et a donc ainsi fait une avance à la Commune. La Commune avait perçu les sommes versées par les redevables. Ce sont ces sommes que l'Etat souhaite récupérer. Mr le Maire propose donc de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

- dépenses :

compte 7398 : reversements, restitutions et prélèvements divers : + 2054,00 €

compte 6188 : autres frais divers : - 2054,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative n°1 désignée ci-dessus.

- **Devis modernisation travaux voirie : Rue du Rocher, Impasse du Rocher**

Monsieur Eric LARCHER – Conseiller municipal délégué à la voirie - présente les différents devis reçus consécutivement au lancement de la consultation selon la procédure adaptée relative aux travaux de modernisation de la voirie – rue du Rocher et Impasse du Rocher. Mr le Maire propose de retenir les devis suivants proposés par l'Entreprise COLAS :

Impasse du Rocher : 9 815,00 € HT.

Rue du Rocher : 16 346,00 € HT.

Trottoir de la rue du Rocher à la Mairie : 1 254,00 € HT

soit un montant total de 27 415,00 € HT et 32 898,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les devis désignés ci-dessus concernant les travaux de modernisation de voirie suivants :

- Impasse du Rocher

- Rue du Rocher

- Trottoir de la rue du Rocher à la Mairie.

- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différentes pièces inhérentes à ce marché.

- **VHBC : compétence SDIS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 28 juin 2016 de Mr le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté transmettant la délibération du conseil communautaire du 10 février 2016 ayant décidé de prendre la compétence « participation SDIS » sachant que pour ce faire, une modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté est nécessaire. Monsieur le Président de VHBC invite donc les Conseils Municipaux à prendre une délibération approuvant la modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté comme suit :

« Au titre des compétences optionnelles : Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours, VHBC se substitue aux communes membres pour la prise en compte des contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours (article L.1424-35 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au transfert de compétences désignées ci-dessus en ce qui concerne le SDIS.

- approuve la modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté ainsi que désigné ci-dessus.

- **FST- Voirie : demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2016**

Monsieur le Maire rappelle les différents projets d'investissement que la Commune a décidé de mener au cours de l'année 2016 inscrits au budget communal :

Travaux de modernisation de la Voirie :

- rue des Vaults : 5 800,20 € TTC

- rue du Cimetière : 5 077,40 € TTC

- rue du Coudray : 7 183,20 € TTC

Soit un montant total de 18 060,80 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 4 Juillet 2016 de Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental relatif au FST – Voirie – concernant la possibilité de demande de subvention pour l'année 2016, le plafond de subvention pour l'année en cours s'élevant à 5 800 € concernant les travaux d'investissement de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les devis désignés ci-dessus.
- sollicite la subvention de 5 800 € du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre du FST – Voirie.

• **Révision du SCOT : Pays de Vallons de Vilaine : projet arrêté soumis aux personnes publiques.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 8 Juillet 2016 de Mr le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine spécifiant que le Comité syndical a procédé à l'arrêt du projet de SCOT le 6 juillet 2016 et transmettant un dossier comprenant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ainsi qu'un CD avec l'ensemble des pièces constitutives du SCOT. Il est également spécifié qu'avant la prochaine étape d'enquête publique et conformément à l'article R143-4 du Code de l'Urbanisme les personnes et les commissions consultées en application de l'article L143-20 rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de schéma. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Monsieur le Maire présente ce dossier et invite le Conseil Municipal à donner son avis au sujet du projet de SCOT arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de s'abstenir, car il souhaite préciser deux points :
- avoir une définition précise du mode de calcul de logements à construire.
- spécifie que le tissu commercial de la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC risque d'être mis en difficulté par des équipements disproportionnés dans les pôles secondaires type hypermarchés. D'autre part il est évoqué le risque de désertification du centre-bourg de GUICHEN au profit des zones périphériques en contradiction avec le concept de développement durable

Réunion du 3 Octobre 2016

• **Vote des subventions – Année 2016**

Monsieur le Maire informe que la Commission « Animation – Culture » s'est réunie ce jour 3 Octobre 2016 à 18h00 afin d'étudier le dossier subvention.

Propositions 2016

Compte	Bénéficiaires	Montant 2016	
Associations Communales			
6574	ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC	180,00 €	+ 250 € : subvention exceptionnelle
	au titre de la lutte contre les nuisibles	150,00 €	
	Amicale Laïque	180,00 €	
	Amicale Laïque : activités scolaires	3 819 €	19 € x 201 élèves
	Anciens combattants	180,00 €	
	Club cyclotourisme	180 € + 650 € = 830,00 €	
	Club de football	180,00 €	
	Club de football (Aide au championnat pour 2 équipes)	400,00 €	
	Club détente gymnastique féminine	180,00 €	
	Zumba	180,00 €	
	Ecole de VTT	1 823,00 €	
	Club du 3° Age	180,00 €	
	Les Flèches Chapelloises (Club VTT)	180,00 €	
	Comité des Fêtes (animation communale)	1180 € + 3 500 € = 4 680,00 €	

Propositions 2016

Compte	Bénéficiaires	Montant 2016	
	Comité des Fêtes	180,00 €	
	Famille Rurale : Travaux Manuels	180,00 €	
	Famille Rurale : Yoga	180,00 €	
	Bouexic animation	1 490,00 €	

Associations Cantonales

	Amicale Sapeurs Pompiers Maure	110,00 €	
	Association FNATH	45 €	
	Amicale du Personnel	60 €	

Collèges canton

	Collège du Querpon	0 €	aucun voyage
	Ecole Ste Marie	19 €	19€ x 1 élève
	Collège Ste Marie	190 €	19 € x 10 élèves

Autres

	Association de soins palliatifs – Bain de Bretagne	100,00 €	
	Secours catholique Maure	60,00 €	
	IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT	38,00 €	19 € X 2 élèves
	Rêves de Clown	100,00 €	
	TOTAL GLOBAL	16 144,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote les subventions désignées ci-dessus.

- **Travaux salle-polyvalente suite à sinistre incendie : compte-rendu de la commission d'expertise du 16 septembre 2016, validation consultation selon la procédure adaptée et analyse des offres complémentaires**

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la commission d'expertise du 16 septembre 2016 suite au sinistre incendie s'étant déroulé dans la nuit du 17 au 18 novembre 2014. D'autre part, Mr le Maire informe des résultats de la consultation selon la procédure adaptée relative aux travaux de reconstruction de la salle-polyvalente suite à sinistre incendie et aux différentes réunions de la commission d'ouverture des plis :

- lot n°1 : charpente bois : Ets TOURNEUX – 5 allée Joseph Cugnot – ZA de la Briquetterie – 35 500 VITRÉ : 13 319,91 € HT soit 15 983,89 € TTC.
 - lot n°2 : menuiseries extérieures – miroiterie – fermetures : Menuiserie Miroiterie Gueroise – 4, rue du Clos du Breil – 56 380 GUER : 23 094,72 € HT soit 27 713,66 € TTC.
 - lot n°3 : menuiseries intérieures : Entreprise MONVOISIN : ZA de la Corbière 35 580 GOVEN : 31 449,15 € HT soit 37 738,98 € TTC.
 - lot n°4 : cloisonnement – plâtrerie – isolation : Ets FRANGEUL - Le Plat d'Or – 35 330 LA CHAPELLE-BOUËXIC : 12 100, 00 € HT soit 14 520,00 € TTC.
 - lot n°5 : plafonds suspendus : Ets BREL – Bd Côtes du Nord – 35 133 LECOUSSE : 10 784,74 € HT soit 12 941,69 € TTC.
 - lot n°6 : peinture : Ets PENIGUEL – 4, rue Cawiezel 35 480 MESSAC : 4 555,25 € HT soit 5466,30 € TTC.
 - lot n°7 : électricité : SARL CAILLOT- POTIN – 3, rue Louis Delourmel – ZA du Hil – 35230 NOYAL- CHATILLON : 23 484,00 € HT soit 28 180,80 € TTC.
 - lot n°8 : VMC : SARL AIRV – ZA la Massue – rue Edouard Branly – 35 170 BRUZ 3 406, 36 € HT soit 4 087,67 € TTC.
- Soit un total marché de : 122 194,13 € HT soit 146 632,99 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- approuve les résultats de la consultation selon la procédure adaptée tels que désignés ci-dessus.
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué concernant la procédure suite à la commission d'expertise du 16 septembre 2016 et donne également tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué concernant la signature du marché désigné ci-dessus relatif aux travaux de reconstruction de la salle polyvalente suite à sinistre incendie.

• **Travaux construction salle multisports : avant-projet définitif**

Monsieur le Maire fait part de l'avant-projet définitif (APD) inhérent aux travaux de construction de la salle multisports proposé par le Cabinet GUMIAUX et GOMBEAU- Architecte comme suit :

APD : Estimation détaillée :

Lots	€uro HT	€uro TTC
Gros oeuvre- VRD	173 000,00 €	207 600,00 €
Halle en architecture textile (718 m2)	278 500,00 €	334 200,00 €
Charpente - couverture	39 800,00 €	47 760,00 €
Menuiserie – Doublage -Plafond suspendu	62 600,00 €	75 120,00 €
Electricité – chauffage - Ventilation	44 000,00 €	52 800,00 €
Plomberie - Sanitaire	13 800,00 €	16 560,00 €
Revêtements de sol	18 300,00 €	21 960,00 €
Sol et équipements sportifs	53 000,00 €	63 600,00 €
Peinture	7 500,00 €	9 000,00 €
TOTAL TRAVAUX	690 500,00 €	828 600,00 €
Options et variantes	€uro HT	€uro TTC
Plus-value pour le remplacement des luminaires fluo par des luminaires led (aire de jeu)	10 000,00 €	12 000,00 €
Plus-value pour l'installation d'un panneau d'affichage multisports (aire de jeu)	2 000,00 €	2 400,00 €

Soit un montant total de 702 000,00 € HT, soit 843 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet définitif inhérent aux travaux de construction de la salle multisports.

• **Ancienne boulangerie : vente bâtiment**

Mr le Maire propose de mettre en vente les locaux de l'ancienne boulangerie et de faire une annonce publique préalablement à toute vente définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la vente de l'ancienne boulangerie avec information publique.
- autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à négocier cette vente.

- **Vente de la parcelle cadastrée section ZR n°531 pour 24 m²**

Préalablement à cette vente, Mr le Maire propose d'arrêter définitivement le prix de vente au m², soit 15 € TTC le m² de terrain constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :
- décide de fixer le prix de vente du terrain constructible à 15 € TTC.

- **Renouvellement du CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier – Services techniques**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 Octobre 2015 décidant d'embaucher en CUI (Contrat Unique d'Insertion) Mr BOUGAULT Didier en tant qu'agent des services techniques à hauteur de 28 heures par semaine du 13 Octobre 2015 au 12 Octobre 2016 pour une durée d'un an renouvelable. Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du développement de la Commune, il serait judicieux de renouveler le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier pour la période du 13 Octobre 2016 au 12 Octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au renouvellement de l'embauche en CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier domicilié « La Bigotais » en CAMPEL en tant qu'agent des services techniques à hauteur de 28 heures par semaine à compter du 13 Octobre 2016 pour une durée d'un an.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les pièces inhérentes à cette embauche.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent : Mme LEJOP Maryvonne**

Monsieur le Maire rappelle la décision d'inscrire Mme BOUGEARD Nadia, adjoint technique territorial de deuxième classe, à la formation organisée par le CNFPT, intitulée « savoirs de base – module de niveau 1 - ; cette formation se déroulant du 9 Septembre 2016 au 7 Juillet 2017, dans un premier temps, à raison d'une journée par semaine sauf vacances scolaires. Monsieur le Maire spécifie que dans ce cadre il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent afin d'assurer le remplacement de Mme BOUGEARD Nadia lors de ses jours de formation à hauteur de 7h00/35^{ième} à compter du 9 septembre 2016 jusqu'au 8 Juillet 2017. Monsieur le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mme LEJOP Maryvonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent et d'embaucher Mme LEJOP Maryvonne à compter du 9 Septembre 2016, pour une durée de 10 mois, à hauteur de 7h00/35^{ième}.

- **Délibération pour intégration voirie DGF :**

Mr le Maire propose d'intégrer les voies suivantes dans le cadre des bases de calcul de la DGF (Dotation, Globale de Fonctionnement) :

Les Champs Toussiers : 591 ml
Eco-quartier « Le Pont-es-Frères » : 185 ml
Rue des Vaults : 78 ml
Rue du Cimetière : 68 ml
Rue du Coudray : 86 ml

soit un total de 1 008 mètres linéaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'intégrer les voies désignées ci-dessus dans le calcul de la DGF.

- **Travaux modernisation Voirie – Le Coudray**

Monsieur le Maire propose le devis proposé par la Société COLAS d'un montant de 5 055,00 € HT concernant la modernisation du chemin communal du Coudray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis désigné ci-dessus.

- **Décision modificative**

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération modificative afin de procéder au règlement de différentes dépenses :

- Dépenses :
 - compte 6688 : indemnité de réaménagement prêt
Crédit agricole : 6 732,00 €
 - compte 673 : taxe d'aménagement : 548,00 €
 - compte 673 : annulation titres sur exercices antérieurs : 3 073,00 €
soit au total : + 10 353,00 €
 - compte 023 : virement à la section d'investissement : - 10 353,00 €
- Recettes :
 - compte 1641 : emprunt en cours : + 10 353,00 €
 - compte 021 : virement de la section de fonctionnement : - 10 353,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la décision modificative désignée ci-dessus.

RÉCUPÉRATION TRI RECYCLAGE

- Collecte des ordures ménagères : La collecte a lieu le vendredi. Il est préférable de sortir vos conteneurs le jeudi soir.
- Commande de sacs bio-déchêts : Des sacs sont disponibles à l'agence postale ou à la déchetterie.
- Récupération des piles, des cartouches d'encre, des bouchons plastiques : A l'agence postale du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 ou à l'école.
- Les verres, les papiers, les magazines, et journaux, les vêtements et chaussures : Sur le parking de la salle polyvalente, dans les bacs prévus à cet effet.

Horaires de la déchetterie située Route de Maure 35330 MERNEL

- o Hiver du 01/11 au 31/03 :
Lundi de 14h à 17h. Mercredi de 14h à 17h. Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- o Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi de 14h à 18h. Mercredi de 14h à 18h. Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

R ECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes **nés entre JANVIER et MARS 2001** doivent se faire recenser **avant le 31/03/2017**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille et accompagnés de leur représentant légal.

Contact : ☎02.99.92.01.15

R ECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement se déroulera du **19 janvier au 18 Février 2017** pour notre Commune. Vous recevrez la visite d'un de ses agents recenseurs qui sera muni d'une carte officielle avec le cachet de la Mairie. Vous trouverez ci-dessous, la photo ainsi que les noms des agents recenseurs qui ont été recrutés pour ce recensement. Nous vous remercions par avance de leur réserver le meilleur accueil.



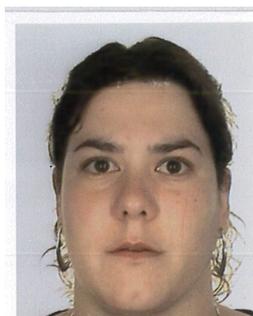
Mme
Nathalie
DEFURNE



Mme
Marie
HUET



Mme
Nadine
HOULLIER



Mme
Alexandra
JAUME

N'ayant pas reçu de candidatures de chapellois, nous avons fait appel aux communes limitrophes (Maure, Mernel).

SE FAIRE RECENSER :

C'est Utile ! Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'est Simple ! Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est Sûr ! Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

A vos perceuses !

Lors de la numérotation des villages (en 2014), vous avez été destinataire d'un kit « vis » et d'une plaque avec le numéro qui vous a été attribué. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore fixé cette plaque sur leur boîte aux lettres, nous vous remercions de bien vouloir le faire dès que possible. Cela permettra de faci-

ter, le travail des agents recenseurs mais également celui de la poste, des secours, des livreurs. D'avance, merci pour votre collaboration !

Pour les nouveaux habitants propriétaires, merci de contacter la mairie si vous n'avez pas reçu de numéro ☎02.99.92.01.15

D ELIVRANCE DE CARTE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT



celle de l'établissement d'un passeport.

Depuis le 1^{er} décembre des changements ont eu lieu pour établir ou renouveler une Carte Nationale d'Identité (CNI). Désormais, les démarches sont identiques à

Vous devez remplir en ligne votre pré-demande de carte d'identité. Vous n'aurez plus à remplir de formulaire papier au guichet de votre mairie.

Comment procéder ?

- Aller sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- Créer mon compte ANTS,
- Remplir votre pré-demande de CNI en ligne,
- Valider votre pré-demande en ligne,

Après la validation de votre demande, vous allez recevoir un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et le QR code. **Pensez à le noter ou à l'imprimer.**

Après avoir effectué votre pré-demande CNI en ligne :

Prendre rdv dans l'une des 27 mairies équipées du dispositif (Bain de Bretagne, Betton, **Bruz**, Cesson Sévigné, Châteaubourg, Châteaugiron, Combourg, Dinard, Dol de Bretagne, Fougères, **Guichen**, **Guipry Messac**, Janzé, La Guerche de Bretagne, Liffré, Louvigné du Désert, Plélan le Grand, Melesse, Mordelles, Montauban de Bretagne, Montfort sur Meu, Redon, Rennes, Saint Brice en Coglès, Saint-Grégoire, Saint Malo, Vitré).

- Se rendre **obligatoirement** dans l'une des mairies **avec le numéro de votre pré-demande.**

- Se munir des autres pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile (original de moins de 1 an ...)) nécessaires à la constitution de votre demande de CNI.

L'agent de mairie :

- Rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- Vérifie les autres pièces de votre dossier,
- Procède au recueil de vos empreintes.

Une fois votre demande confirmée, l'agent de mairie vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le numéro de votre demande de CNI. Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne à cette adresse,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS. Carte d'identité et Passeport

Mairies les plus proches :

GUIPRY MESSAC

2 Rue St Adbon

☎ : 02.99.79.41.24

Pour le dépôt :

Mercredi et samedi matin sur rendez vous.

Lundi : 14 h à 17h, Mardi, Jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h (sous réserves de changements en fonction de l'organisation).

Pour le retrait, aucun rendez vous.

GUICHEN

Place Georges Le Cornec

Tel ☎ 02.99.05.75.75

Pour la Mairie de Guichen, les demandes de CNI se feront uniquement sur RDV.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Mairie de LA CHAPELLE-BOUËXIC au ☎ 02.99.92.01.15

DATES DES ELECTIONS POUR L'ANNÉE 2017

- **Elections Présidentielles :**

- ◊ Dimanche 23 Avril 2017
- ◊ Dimanche 7 Mai 2017

- **Elections Législatives :**

- ◊ Dimanche 11 Juin 2017
- ◊ Dimanche 18 Juin 2017



ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Réunion du 3 Novembre 2016

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'adopter la définition des nouvelles missions des Points Accueil Emploi (PAE) en matière d'informatique, de relations partenariales, de relations entreprises et de promotion et fonctionnement du service. A titre d'information, voici les futurs horaires d'ouverture des PAE :

Horaires d'ouverture	PAE GUICHEN	PAE MAURE	PAE GUIPRY-MESSAC
Lundi	9 h -12 h	9 h -12 h	Fermé
Mardi	9 h -12 h	9 h -12 h	Fermé
Mercredi	9 h -12 h	Fermé	9 h -12 h
Judi	9 h -12 h	9 h -12 h	9 h -12 h
Vendredi	9 h -12 h	Fermé	9 h -12 h

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de modifier les statuts de VHBC pour y intégrer les dispositions de la Loi NOTRe, et notamment en matière de développement économique. Le Conseil communautaire a, à l'unanimité, émis un vœu favorable pour une étude de construction d'un lycée public sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 14 décembre 2016.

Vie Intercommunale

Atelier Skabell et Créations

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Marie CORCHUAN, chapelloise depuis plus de 13 ans, a décidé de passer le pas de l'entrepreneuriat !

Avec le soutien de la *Coopérative Elan Créateur*, cette dernière est revenue à ses premiers amours : la tapisserie d'ameublement. Titulaire d'un BAC PRO METIERS D'ART, elle vous propose ses propres créations ; tabourets avec possibilités de personnalisation (pyrogravure), sacs en cuir, blague à tabac...etc.

D'ailleurs, il vous est dès à présent possible de retrouver certains objets en dépôt « Chez Lili » ou au « Bar tabac » de Mernel. Vous pouvez aussi lui confier de petites restaurations de vos chaises abîmées par exemple !

Si la curiosité vous pique ; allez faire un tour sur sa page Facebook atelier skabell ou contactez-la : ☎06.83.48.84.21
ou par mail : atelier.skabell@sfr.fr



Vie Économique

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Pour la troisième année consécutive, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont été invités aux urnes à la mairie pour élire les nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour 2016/2017.

Cette année, ce sont 5 nouveaux conseillers qui ont été élus. Comme leurs prédécesseurs, ils ont déjà de nombreuses idées à proposer !

Veillez trouver ci-dessous les enfants élus :

- Nina JAUNAY - LE HARSCOËT
- Danaé NIVOLLE
- Brayan GUITTON - CHANTREL
- Evan LOICHON - GARIN
- Séléna AMINOT.



De gauche à droite : Nina JAUNAY– LE HARSCOËT, Danaé NIVOLLE, Brayan GUITTON – CHANTREL, Evan LOICHON-GARIN, Séléna AMINOT.

Ces nouveaux élus pourront échanger, proposer leurs idées au sein de notre commune dès le premier conseil municipal des enfants qui aura lieu courant décembre... Nous espérons pouvoir concrétiser certains projets, tout au long de l'année scolaire.



Jeunesse

M ANIFESTATIONS A VENIR

US CHAPELLOISE



L'U.S Chappelloise vous souhaite à tous une excellente année 2017. Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé et bonheur.

Prochaine échéances du club :

- Galette des rois prévue **le dimanche 15**

janvier après le match à la buvette.

- Tournoi FIFA prévu **le samedi 04 mars** à la bonne franquette.

Merci à tous pour votre soutien le dimanche et nous comptons sur vous pour écrire une nouvelle page du club .

AMICALE LAÏQUE : Représentations théâtrales les 4 et 5 mars prochain !



Prochain rendez-vous les 4 et 5 mars 2017 à la salle du Rotz de Maure de Bretagne pour deux représentations théâtrales de la compagnie Le Pied en coulisses.

Basée à Guichen, elle sillonne régulièrement la région depuis quelques années (Guichen, Goven, Guignen, Vern sur Seiche, St Erblon, Bais...) et a acquis depuis longtemps une excellente réputation.

Pour preuve, ce sont près de 3000 spectateurs qui chaque année viennent se divertir lors de leurs spectacles. Le groupe fait partie du collectif le « P'tit Souffleur » dont le programme est distribué en fin d'année dans toutes les communes des Pays de Vallons de Vilaine. La troupe participe également en juin, au festival du même nom.

Pour l'heure, le « Pied en coulisses » est en pleine répétition de sa prochaine production : **« Je veux voir Mioussov »**, comédie en 2 actes de Valentin-Petrovitch Kataev, adaptée par Marc-Gilbert Sauvajon.

Le dimanche en Russie Soviétique, la règle d'or est de ne surtout pas travailler. Dans la célèbre maison de repos les Tournesols où les personnalités côtoient la haute bureaucratie, un simple employé veut rencontrer Mioussov, un fonctionnaire important. Pour y parvenir il se fait passer pour le mari d'une jeune agronome, star montante du Régime. Cette supercherie va déclencher une cascade de méprises et de quiproquos désopilants.

Cette comédie rappellera peut-être de bons souvenirs à nos spectateurs les plus anciens puisqu'elle a déjà été jouée deux fois à Guichen en 1972 et 1984. « C'est pour dire que cette pièce, excellemment construite, nous a donné, en la lisant, l'envie de la faire partager à toutes les générations, à voir et revoir sans hésitation ».

Rendez-vous donc les samedi 4 mars (20h30) et dimanche 5 mars (14h30) à la salle du Rotz à MAURE DE BRETAGNE, où vous serez accueillis par la sympathique équipe de l' Amicale Laïque.

Tarifs : Adultes : 7€, Réduits : 3€ (-12 ans, handicapés, chômeurs et étudiants, sur présentation de carte). Réservations par téléphone au : 06 44 30 90 52 ou sur le site : lepedencoulisses.free.fr

LES FLECHES CHAPELLOISES



Les Flèches Chapelloises vous invitent à l'assemblée générale de la section VTT et la section VTT Détente (VTC) :

**le vendredi 27 janvier à la salle
bibliothèque à 19 heures.**

- Compte rendu de l'activité 2016.
- Résultat financier.

• Prévisions 2017 .
Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Un repas est prévu après la réunion, à la charge de chacun, sur inscription

au 06 98 91 53 65

LE CLUB DE L 'AMITIÉ



Le club de l'amitié invite ses adhérents et nouveaux adhérents au partage de

**la galette des rois
le jeudi 19 janvier 2017 à 13h30
salle de la Bonne Franquette.**

- Assemblée générale.
- Bilan de l'année 2016.
- Vote du Tiers sortant.
- Renouvellement de l'adhésion (17 €) pour 2016.

Les nouveaux adhérents ainsi que les nouveaux membres seront les bienvenus.

Bonne année 2017

Au cours de cette rencontre :

ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

TELETHON



Le Dimanche 4 décembre dernier a eu lieu pour le téléthon, le traditionnel petit-déjeuner (dont les collations étaient offertes par les commerçants de la commune et la municipalité), suivie d'une randonnée pédestre et VTT.

Plus de cent personnes y ont participé ce qui a permis de récolter 780 €. L'urne a été remise le midi, à l'organisation cantonale de l'AFM-Téléthon de Maure de Bretagne.



ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque a commencé l'année scolaire en remplissant la benne de la Paprec avec un total de 7 tonnes de papiers !

Cette année nous espérons dépasser ce tonnage ! Et à ce rythme nous pourrions sûrement remplir 2 bennes ! Alors bravo et merci d'avoir été si nombreux à répondre présent à chaque permanence.

Rappelons qu'elles ont lieu **les premiers et troisièmes samedis de chaque mois.**

Le dimanche 11 décembre a eu lieu le traditionnel spectacle de Noël offert par l'Amicale Laïque à tous les enfants de l'école de la Roche Pourprée.

Cette année nous avons choisi un spectacle musical interprété par le groupe Loulibop.

Ambiance assurée !!!

Le Père Noël est ensuite venu à la rencontre des nombreux enfants présents et leur a offert des bonbons.

Il est également passé dès le lendemain à l'école afin de distribuer des cadeaux pour chaque classe et des friandises pour chaque enfant. Toutes ces actions sont financées par l'Amicale Laïque.



ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

Cérémonie du 11 novembre.

Sans relâche, nous devons informer des diverses cérémonies du souvenir si importante pour comprendre notre présent.

Sans relâche, nous devons saluer la présence de collégiens, d'enfants accompagnés de leurs parents pour ce moment d'histoire.



Merci à Yann KERGOURLAY et Florine MAERTEN, collégiens.

Sans relâche, nous ne devons pas, emporter par le tourbillon de l'information, oublier celles et ceux qui combattent en ce moment, loin de la France, pour nous protéger de la barbarie.

Sans relâche, nous devons remercier l'association des anciens combattants qui perpétue le souvenir de Chapellois morts pour la France, pour notre liberté, pour la défense de nos valeurs.



De gauche à droite : Capitaine BINARD (2ème RMAT de Bruz) et Michel CAIGNEC (récipiendaire). Mr CAIGNEC est un nouvel habitant de la commune et a été décoré pour ses 22 années d'engagement auprès de la République aux 4 coins du monde.

Cérémonie du 5 Décembre 2016



Henri ESNAULT a reçu la médaille de porte-drapeaux pour 30 années au sein de l'association lors de la cérémonie de souvenir de la fin de la guerre d'Algérie.

Jo BESCHU, Président de l'association et Henri ESNAULT à droite .

Le marché de Noël a connu un nouveau succès.



Notre commune s'est transformée en véritable petit village du Père Noël dimanche 18 décembre.

Organisé par les commerçants, le Comité des Fêtes, Bouëxic Animation et la municipalité, le marché de Noël a rassemblé près de 25 artisans et créateurs locaux ainsi que des stands associatifs à caractère humanitaire.

Le public qui a répondu présent, a pu y trouver de quoi remplir la hotte du Père Noël avec les nombreuses idées de cadeaux, tels que des sacs, des porte-monnaies, des blagues à tabac en cuir artisanaux, des objets de décoration de la table, des compositions florales ou des cadres décoratifs réalisés par des artistes de la commune.

Les gourmandises, comme les pâtisseries bretonnes, le pain d'épices, les pâtes de fruits, du nougat, les chips au sarrasin bio et autres friandises de nos artisans locaux étaient également au rendez-vous.



Les enfants n'avaient pas été oubliés avec les nombreuses animations qui leur étaient réservées : balade à poney ou en calèche pour les plus petits, maquillage et bien sûr, la visite du Père Noël avec sa distribution de confiserie.

Tout avait été prévu pour passer une journée familiale, avec différentes formules de

restauration, un repas savoyard, des dégustations d'huîtres, du vin chaud et la traditionnelle galette-saucisse.

Valorisez vos végétaux dans votre jardin, louez un broyeur à tarif préférentiel !



par an par foyer.

Le bon de réduction est valable uniquement chez les loueurs partenaires de l'opération.

Dès à présent, demandez votre bon de réduction soit par mail à

accueil@smictom-paysdevilaine.fr
ou par téléphone au 02 99 57 02 50.

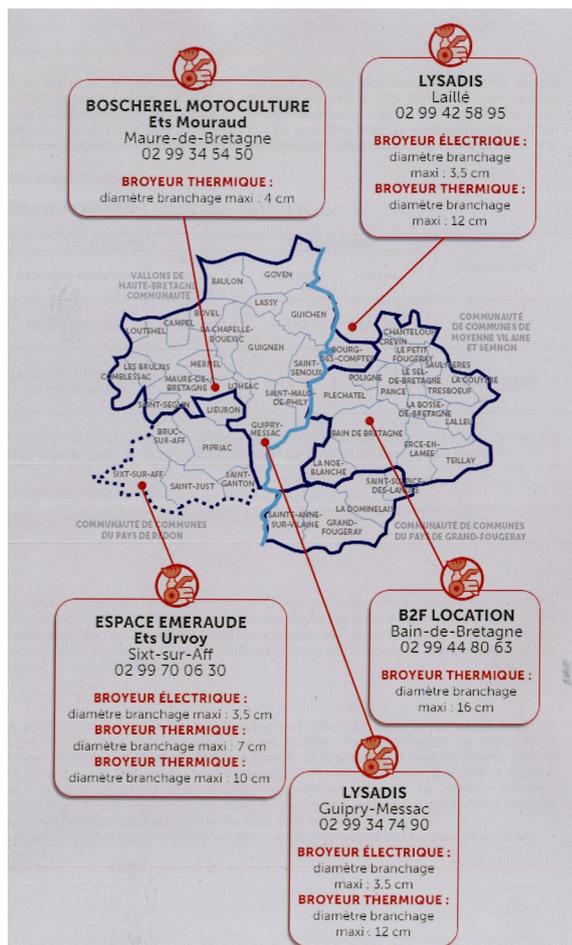
Merci de préciser vos nom et prénom ainsi que vos coordonnées téléphoniques et postales.

Dans le cadre de sa labellisation territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, et parce que les apports de végétaux en déchèterie représentent plus de 10 000 tonnes à traiter, le Smictom développe pour la première fois un partenariat avec des entreprises de location de broyeurs. Cette opération permet d'impulser le recyclage des déchets végétaux produits par les ménages, directement au jardin.

Le Smictom des Pays de Vilaine vous aide dans cette pratique

Investir dans un broyeur à végétaux qui servira deux fois par an n'est pas nécessaire lorsque l'on peut le louer dans un magasin de motoculture ou d'articles de jardinage.

Pour développer la pratique de broyage directement au jardin, le Smictom des Pays de Vilaine offre aux habitants de son territoire qui en font la demande, **un bon de réduction de 30 %** à la location d'un broyeur à végétaux, dans la limite de deux demi-journées ou d'une journée



Développement durable

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

7 et 21 Janvier

4 et 18 Février

4 et 18 Mars



Permanence des élus

de 10h à 12h00

Le samedi

Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale



Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00

12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15
et de 15h à 18h

Judi de 17h à 18h
Vendredi de 17h à 18h

Samedi
de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ lindalelay@gmail.com

Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ tourismeccaure@orange.fr



Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC
ou son assistante. Sur Rendez-
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus - Le Vendredi de
15h30 à 17h00 :

27 Janvier, 24 Février, 24 Mars 2017

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) :
20 janvier, 10 février, 17 mars 2017

A Guichen :
26 janvier, 23 février, 6 et 23 mars 2017



Transports

Les dépliants concernant les nou-
veaux horaires des transports Illeloo
en direction de Rennes sont dispo-
nibles à l'agence postale, à la mairie ou à la
bibliothèque. Vous pouvez également les con-
sultier sur le site www.illenoo.fr

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h. Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Route de Maure à Mernel

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY. Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Janvier 2017